

Chargeant Monsieur **Jonas GBIAN**, Ministre de l'Energie, des Recherches Pétrolières et Minières, de l'Eau et du Développement des Energies Renouvelables, de l'intérim de Monsieur **Nassirou BAKO-ARIFARI**, Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur pour compter **du Mercredi 23 au samedi 26 novembre 2011**.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU la loi N° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection Présidentielle du 13 mars 2011 ;

VU le décret n° 2011-500 du 11 juillet 2011, portant composition du Gouvernement ;

VU le décret n° 2011-743 du 23 novembre 2001 portant intérim du Président de la République ;

**DECRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Pour compter du mercredi 23 novembre 2011, Monsieur **Jonas GBIAN**, Ministre de l'Energie, des Recherches Pétrolières et Minières, de l'Eau et du Développement des Energies Renouvelables est chargé de l'intérim de Monsieur **Nassirou BAKO-ARIFARI**, Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Francophonie et des Béninois de l'Extérieur.

**Article 2** : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 29 decembre 2011

Par Le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement absent,  
Le Premier Ministre chargé de la Coordination de  
l'Action Gouvernementale, de l'Evaluation des  
Politiques Publiques, du Programme de  
Dénationalisation et du Dialogue Social assurant  
l'intérim,

**Pascal Irénée KOUPAKI**